

Vélizy, le 1^{er} février 2016

Communiqué de presse

Eiffage annonce la publication d'un nouvel avenant au contrat de concession d'APRR

Cet avenant a pour objet d'intégrer la concession relative au Tunnel Maurice Lemaire (TML) dans le contrat d'APRR et permettre ainsi une baisse significative des tarifs du Tunnel Maurice Lemaire en contrepartie d'un allongement de 10 mois de la durée du contrat d'APRR au 30 novembre 2035 (le contrat du TML s'alignant sur cette nouvelle durée).

APRR s'est également engagée à rembourser et annuler un certain nombre de subventions relatives au TML et à participer à des investissements connexes réalisés par l'Etat.

La durée du contrat d'AREA reste inchangée au 30 septembre 2036.

Contact Investisseurs Eiffage

Xavier Ombrédanne
Tél. : +33 1 71 59 10 56
xavier.ombrédanne@eiffage.com

Contact Presse Eiffage

Sophie Mairé
Tél. : +33 1 71 59 10 62
sophie.maire@eiffage.com